

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, GODIER Gilles, BEZIER Marie-Christine Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, GUILLET Massilia, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, BENOIST Cédric**

Secrétaire : Christine OUDART

OBJET : Vote des Subventions pour 2026 (délibération n° 005-2026)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote pour 2026 les subventions suivantes :

◆ Solidarité Paysanne	100 €
◆ Groupement associations (50 % de l'investissement réalisé) (Espérance Houssayenne, Boules Bretonnes, Club de l'Amitié, Houssay la Fête, APE HOUSSAY)	700 €
◆ HOUSSAY La Fête	1 000 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY Voyage Scolaire	7 000 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY projet NEFLE	5 440 €
◆ Grt Communal Déf. Contre Ennemi Culture	120 €
◆ Sapeur Pompiers VILLIERS CHARLEMAGNE	150 €
◆ Restaurant du Cœur de CHATEAU GONTIER	60 €
◆ Asso. Donneur de Sang Quelaines	60 €
◆ Secours Catholique Quelaines	60 €
◆ Prévention Routière	60 €
◆ Sté Protectrice des Animaux	254 €
◆ Téléthon	200 €
◆ Véloce Club	200 €
◆ Fondation du patrimoine	75 €
	<hr/>
◆ TOTAL	15 479 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 février 2026

Le Maire
Jean-Marie GIGAN



Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 
ID : 053-215301177-20260226-005_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, GODIER Gilles, BEZIER Marie-Christine Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, GUILLET Massilia, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, BENOIST Cédric**

Secrétaire : Christine OUDART

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026 (délibération n° 006-2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu Le Code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies,
Vu le projet de budget primitif 2026

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux de 1% ;

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide une augmentation des taux de 1% et fixe les taux d'imposition 2026 de la manière suivante :

TFB :	46.00 %
TFPNB :	39.33 %
THRS :	16.13 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2026

Le Maire,
Jean-Marie GIGAN

